

# École Notre-Dame d'Etchemin

Pavillons Notre-Dame d'Etchemin, Maria-Dominique et Méandre

## Trajectoire d'intervention lors d'un événement mineur ou majeur qui contrevient au climat sain

### Événement mineur

- L'adulte témoin est l'intervenant et doit suivre les règles de conduite de l'école.
- Arrêt d'agir (intervenant)
- Informe le titulaire

#### Niveaux 1 et 2

- L'intervenant applique la mesure d'aide et de réparation ou disciplinaire et au besoin, il y a communication avec le parent
- ÉCHO : Consigné par l'intervenant

### Événement majeur

- L'adulte témoin rencontre les élèves concernés (victime, agresseur, témoin, s'il y a lieu).
- Il informe le titulaire ainsi que l'éducateur de l'événement.
- Le témoin consigne dans ÉCHO et à la direction.
- Le témoin informe les parents des élèves concernés par téléphone.
- Le titulaire en collaboration avec l'intervenant applique les mesures d'aides, de réparation ou disciplinaires.

#### Niveaux 3-4 et 5

- Le titulaire complète l'intervention avec l'aide des personnes concernées

### Signalement par témoin ou parents

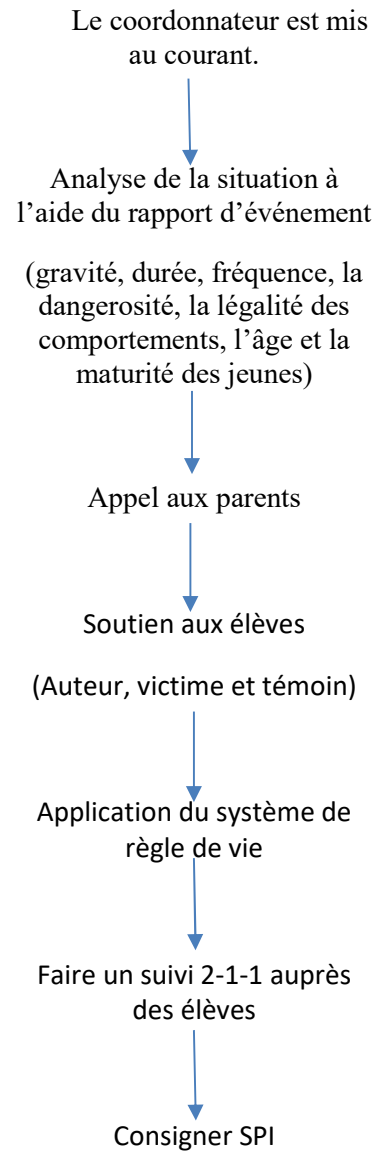
#### Si doute d'intimidation

Référer la situation à la direction du niveau concerné ou TES école  
Ceux-ci se référeront à la trajectoire sur l'intimidation et la violence. (verso)

#### L'événement doit:

- ♦ Être un geste de violence délibéré ou non
- ♦ Avoir un rapport de force inégal
- ♦ À caractère répétitif
- ♦ Y avoir une détresse chez la victime

### Présence d'un comportement lié à la violence et à l'intimidation



### Définitions :

#### Intimidation :

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art. 13).

#### Violence :

- Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, art. 13).

#### Noms des coordonnateurs :

- Pavillon Notre-Dame d'Etchemin  
Annie Chartrand (TES)  
Marjolaine L'Heureux
- Pavillon Maria-Dominique :  
Mélanie Bourget (TES)
- Pavillon du Méandre :  
Marie-Pierre Goupil (TES)  
Marie-Annie Rinfret (titulaire)